



PROTÈGE-MATELAS, DRAPS ET COUVERTURES PERFORMANCE®

GARANTIE LIMITÉE BEDGEAR® ET GARANTIE DE 365 NUITS

BEDGEAR veut que vous ayez 100% du confort et du soutien dont vous avez besoin pour passer une bonne nuit de sommeil afin que vous puissiez vous réveiller chaque jour avec nos produits de literie Performance®. Nous voulons nous assurer que nos produits de literie sont à la hauteur de leur prétention. C'est pourquoi nous avons créé une garantie de 365 nuits qui couvre « l'usure » et va bien au-delà de la garantie des fabricants de literie traditionnelle. Et notre garantie de 365 nuits commence à partir de votre date de livraison; toutes les restrictions de garantie s'appliquent.

Votre nouveau Protège-matelas, drap et/ou couverture BEDGEAR Performance est couvert par cette garantie limitée, vous donnant des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Si vous avez acheté un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture BEDGEAR Performance avec l'un de nos partenaires détaillants autorisés, veuillez contacter directement le détaillant pour toute question concernant votre demande de garantie. Si vous avez acheté un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture BEDGEAR Performance sur BEDGEAR.com, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone au bas de cette garantie.

A. Produits couverts par cette garantie limitée

Cette garantie limitée s'étend au Protège-matelas, au drap et/ou à la couverture Performance fabriqués par BEDGEAR LLC (« BEDGEAR ») et achetés directement auprès des détaillants autorisés de BEDGEAR ou BEDGEAR (le « Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance »).

B. À qui s'applique cette garantie

Cette garantie limitée s'étend à l'acheteur original de tout Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance. Toutes les garanties BEDGEAR, y compris les garanties implicites, ne sont valables que pour la période pendant laquelle le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance est la propriété de l'acheteur original du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture Performance. « L'acheteur d'origine », aux fins de cette garantie, est le premier acheteur du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture Performance de BEDGEAR ou d'un détaillant autorisé BEDGEAR. VEUILLEZ CONSERVER UNE COPIE DE VOTRE REÇU COMME PREUVE D'ACHAT. Toutes les garanties limitées de BEDGEAR ne sont pas transférables.

C. Description de la garantie limitée de BEDGEAR

BEDGEAR garantit le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture BEDGEAR Performance, vendu dans son emballage d'origine, contre les défauts de matériaux et de fabrication indiqués ci-dessous (« Défauts ») pour une période de 365 jours à compter du moment où votre Protège-matelas, drap

et/ou couverture Performance vous est livré lorsque le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture BEDGEAR Performance est utilisé normalement aux fins prévues.

D. Ce que couvre cette garantie limitée

Cette garantie limitée s'applique aux défauts suivants :

- Tout défaut physique dans le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance qui provoque la division ou la fissuration du matériau, malgré une utilisation normale et une manipulation appropriée.
- Tout défaut de fabrication dans l'assemblage du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture Performance.
- Le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture à glissière Performance sont garantis contre les défauts de fabrication et de fabrication, les défauts de la fermeture éclair ou des coutures et la déchirure du tissu dans des conditions normales d'utilisation. Le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance avec une fermeture éclair peuvent être retirés pour le nettoyage, voir l'étiquette pour des suggestions de nettoyage.

E. Ce que cette garantie limitée ne couvre pas

Cette garantie limitée ne couvre pas les éléments suivants :

- Toute détérioration de la structure cellulaire du matériau qui empêche le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance de retrouver sa forme d'origine.
- Augmentation normale du ramollissement et de la sédimentation des matériaux, ou de toute autre usure normale.
- Abus physique ou dommages à la structure et/ou au matériau de couverture, y compris, mais sans s'y limiter, les brûlures, les coupures, les déchirures, les dommages causés par les liquides ou les taches; à condition que le défaut soit causé par de tels abus ou dommages.
- Taches causées par des graisses, encres, produits cosmétiques, eau de javel, alcool, colorants, solvants, corrosifs non alimentaires.
- Les dommages causés par une utilisation commerciale, comme dans un hôtel ou un magasin.
- Préférence de confort au-delà de la période d'essai sans risque de 30 jours.
- Tout Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance (qu'ils soient fabriqués par BEDGEAR ou non) vendus par des revendeurs qui ne sont pas des détaillants autorisés de BEDGEAR.
- Tout Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance qui n'a pas été lavé conformément aux instructions de blanchissage et à toute autre instruction de lavage incluse dans la documentation accompagnant le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance.

- Les côtés de votre matelas; vos draps, fond de teint ou sommier; ou des matelas n'utilisant pas de protège-matelas.
- Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance vendus « tel quel », « préconditionné », « reconditionné », « utilisé », « retour confort », « retourné », « anciennement » ou tout autre libellé similaire indiquant que le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance n'est pas « neuf » ou de « première qualité », ou a déjà été acheté ou utilisé par un autre consommateur.

En cas de défaut, la seule et exclusive responsabilité de BEDGEAR et votre seul recours en vertu de cette garantie limitée sera, au choix de BEDGEAR, de fournir un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture Performance réparé ou de remplacement, sous réserve de votre l'accomplissement de « Vos responsabilités » ci-dessous. Les composants de remplacement peuvent être fournis dans une couleur différente de celle que vous avez achetée à l'origine. BEDGEAR se réserve le droit de refuser le service et d'invalider la garantie lorsque le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance, même s'ils sont défectueux, sont dans un état insalubre (en raison de taches de sang ou de liquide corporel ou de salissures, d'infestation ou d'autres abus), lorsque le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance présentent des signes de dommages dus à la pénétration de liquide, au nettoyage ou à l'utilisation de liquides de nettoyage, ou chaque fois que la défaillance du produit est causée par des facteurs autres que des défauts de fabrication ou de matériaux.

F. Conditions de remplacement du produit

En cas de défaut et afin de bénéficier de cette garantie limitée, vous devez retourner votre Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance à BEDGEAR et fournir à BEDGEAR une preuve de la date d'achat originale.

Si vous souhaitez remplacer votre Protège-matelas, draps et/ou couvertures Performance par un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture Performance plus coûteux (un « Protège-matelas, un drap et/ou une couverture amélioré Performance »), veuillez envoyer un e-mail à BEDGEAR à l'adresse e-mail indiquée à la fin de cette garantie limitée de Protège-matelas, drap et/ou couverture Performance. Vous devrez payer la différence entre le prix d'achat original du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture Performance et celui du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture amélioré Performance, plus le coût de toute pièce supplémentaire nécessaire pour le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture amélioré Performance.

BEDGEAR réparera ou remplacera (le cas échéant) et vous renverra votre Protège-matelas, votre drap et/ou votre couverture Performance ou votre Protège-matelas, drap et/ou couverture amélioré Performance dans les 365 jours suivant la réception de votre Protège-matelas original, drap et/ou couverture Performance.

Le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance remplacé ou réparé qui n'est pas un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture amélioré Performance est soumis à la même garantie limitée que le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture Performance d'origine. Par exemple, si vous obtenez un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture Performance remplacé ou réparé qui est du même style et au même prix que le Protège-matelas, le drap et/ou la couverture d'origine Performance, alors la durée de la garantie du Protège-matelas, un drap et/ou une couverture Performance remplacé



ou réparé commence à partir de la date de livraison du Protège-matelas, du drap et/ou de la couverture Performance d'origine. Si vous achetez un Protège-matelas, un drap et/ou une couverture amélioré Performance, vous obtenez une nouvelle garantie limitée, et la période de garantie commencera à la date de livraison du Protège-matelas, drap et/ou couverture amélioré Performance.

G. Clause de non-responsabilité, limitation de responsabilité

DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CETTE GARANTIE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE SONT VOS GARANTIES EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES. TOUTE GARANTIE IMPLICITE NE DÉPASSERA PAS DANS LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS OU AUTRES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'ÉTAT EN ÉTAT ET DE JURIDICTION EN JURIDICTION.

DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE ET SAUF TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, EN AUCUN CAS BEDGEAR OU SES FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLES DE L'ACHAT DE PRODUITS DE SUBSTITUTION OU D'AUTRES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU PUNITIFS RÉSULTANT DE AU PROTÈGE-MATELAS, AU DRAP ET/OU À LA COUVERTURE PERFORMANCE OU À SON UTILISATION PAR VOUS OU TOUT TIERS, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA THÉORIE DU CONTRAT, DU TORT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), DE L'INDEMNITÉ, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE. CETTE LIMITATION S'APPLIQUERA MÊME SI BEDGEAR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE L'OBJECTIF ESSENTIEL DE TOUT RECOURS LIMITÉ. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BEDGEAR NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR LE PROTÈGE-MATELAS, LE DRAP ET/OU LA COUVERTURE PERFORMANCE FOURNISSANT UNE TELLE RESPONSABILITÉ.

CERTAINS ÉTATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU INDIRECTS, LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

G. Arbitrage

En cas de litige entre vous et BEDGEAR découlant de cette garantie limitée, ce litige sera déterminé et réglé par un arbitrage exécutoire entre les parties, conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association (« AAA »). Vous trouverez plus d'informations sur l'AAA sur www.adr.org ou vous pouvez appeler l'AAA au 1-800-778-7879.

Vous devez rechercher un arbitrage pour les litiges découlant de cette garantie limitée avant d'exercer des droits ou de rechercher des recours créés par le titre I de la loi sur la garantie Magnuson Moss. Si vous choisissez d'exercer des droits et des recours qui ne sont pas créés par le titre I de la loi sur la garantie Magnuson Moss, l'arbitrage n'est pas nécessaire.

L'arbitrage aura lieu à New York, New York.



L'arbitrage ne sera combiné à aucune autre procédure ou arbitrage contre l'une des parties. Chaque partie désignera un arbitre et les deux arbitres désignés choisiront un troisième arbitre, qui présidera le groupe spécial d'arbitrage. Si les deux arbitres ne parviennent pas à s'entendre sur le troisième arbitre, alors l'AAA désignera le troisième arbitre. Sauf circonstances extraordinaires, les arbitres rendront leur décision dans les 120 jours suivant la date à laquelle le troisième arbitre est choisi par les deux arbitres désignés ou nommé par l'AAA. Les arbitres peuvent prolonger ce délai de 30 jours supplémentaires dans l'intérêt de la justice. Toutes les procédures d'arbitrage seront fermées au public et confidentielles et tous les dossiers connexes seront définitivement scellés, sauf si nécessaire pour obtenir la confirmation par le tribunal de la sentence arbitrale. La décision des arbitres sera définitive et exécutoire pour les parties, et le jugement à ce sujet peut être inscrit dans tout tribunal compétent. Une décision dissidente sera également présentée par écrit. La décision des arbitres sera définitive et exécutoire pour les parties, et le jugement à ce sujet peut être inscrit dans tout tribunal compétent.

H. Loi applicable

Cette garantie limitée sera régie par les lois de l'État de New York, sans donner effet à ses règles de conflit de lois.

I. Garant

BEDGEAR, LLC
200 Sea Lane
Farmingdale, NY 11735
631-414-7763
WOW@BEDGEAR.com